



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille quinze, le 18 mars à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur MARTIN Jacques.

**PRESENTS** : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence (pouvoir de Mme VAGINAY Sophie), LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène, DOUX Séverine (pouvoir de Mme BOISSE Sandrine), STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, MM. MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, Jean-Michel, PAYOT Jean Michel, FRELASTRE Jean-Michel, BOUGUYON Yvan (pouvoir de M. FRELASTRE Jean-Michel), BERCHER Francis, LONGERON Michel, COLLOMB Stéphane (pouvoir de Mr GILLY Lucien), PELLOUX Jacques, NICOLAS Yves, MILLION-ROUSSEAU Daniel, FERRON Jean, GAMBAUDO Georges, HEMAR Dominique, NICOLAO Michel, BULTEL Jean Pierre et M. BOUVET Patrick.

**EXCUSES** : Mme VAGINAY Sophie ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, Mme BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à Mme DOUX Séverine, M. GILLY Lucien ayant donné procuration à M. COLLOMB Stéphane et M. BEHETS Jan, remplacé par M. HEMAR Dominique.



**Délibération n° 2015/32**

**OBJET : MESURE DE LA FREQUENTATION ET DE LA MOBILITE TOURISTIQUE A PARTIR DE LA TELEPHONIE MOBILE POUR LES ANNEES 2015 ET 2016 : CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT AVEC L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DES ALPES DE HAUTE PROVENCE.**

Le Conseil de Communauté,  
Après avoir pris connaissance de la convention qui lui est proposée, par laquelle :

- L'Agence de Développement Touristique des Alpes de Haute Provence s'engage à réaliser une étude de fréquentation touristique à partir des téléphones mobiles en faveur des différents territoires du département pour un montant de **18 900 € TTC pour 2015 et 18 900 € TTC pour 2016.**
- La Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye s'engage à prendre en charge une partie des dépenses à hauteur maximale de **2 550.50 € TTC pour 2015 et 2 550.50 € TTC pour 2016.**

Sur proposition du Président,  
Après délibéré,  
A l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** la convention qui lui est présentée.
- **AUTORISE** le Président à procéder à sa signature.
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits afférents aux dépenses précitées à l'article 617 du budget Annexe Tourisme pour les années 2015 et 2016.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci – dessus.  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
M. Jacques MARTIN.

